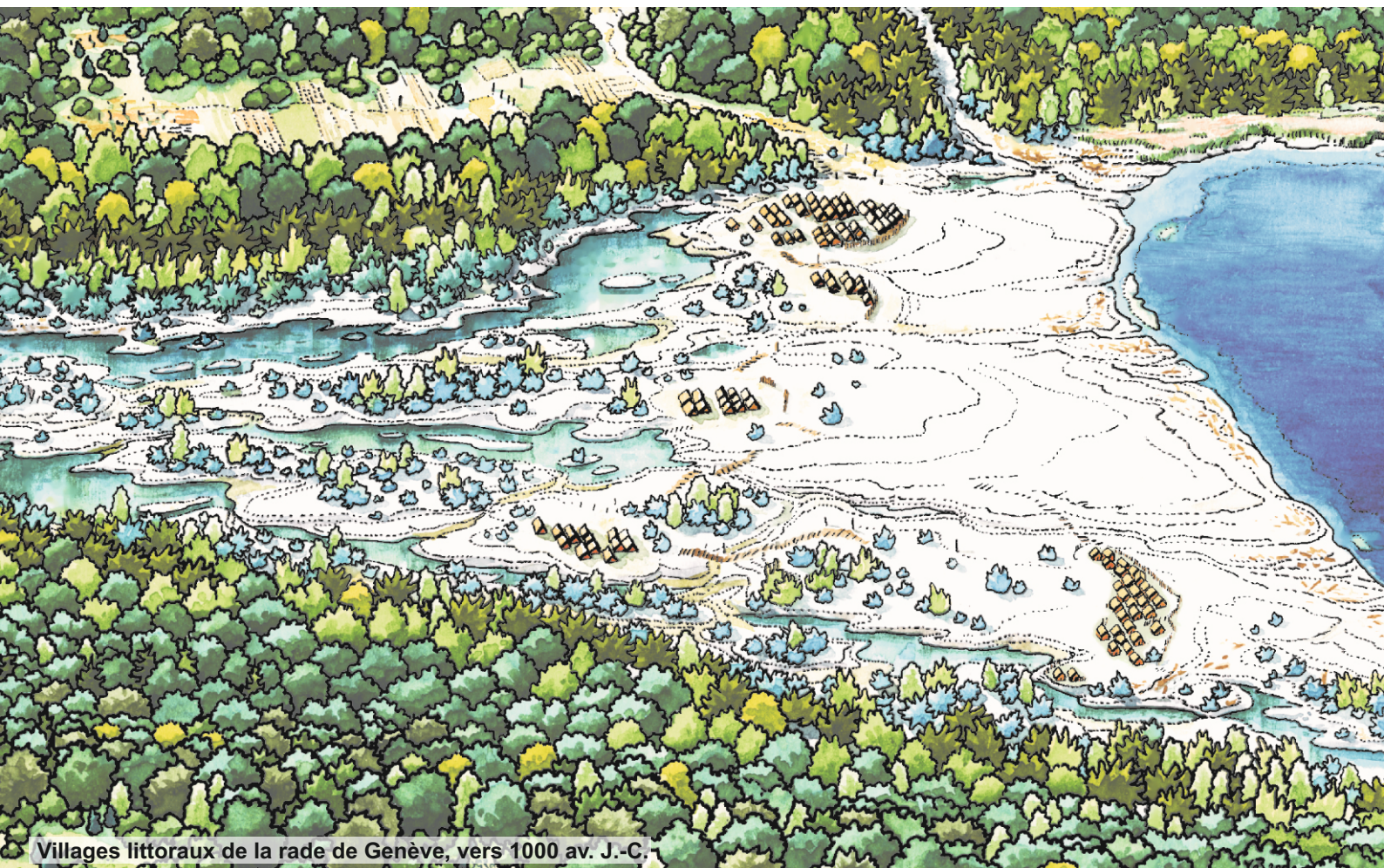


Candidature à l'UNESCO : les sites préhistoriques littoraux du canton de Genève dans le cadre du projet «Palafittes»



Villages littoraux de la rade de Genève, vers 1000 av. J.-C.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Candidature à l'UNESCO : les sites préhistoriques littoraux du canton de Genève dans le cadre du projet « Palafittes »

Le projet « Palafittes »

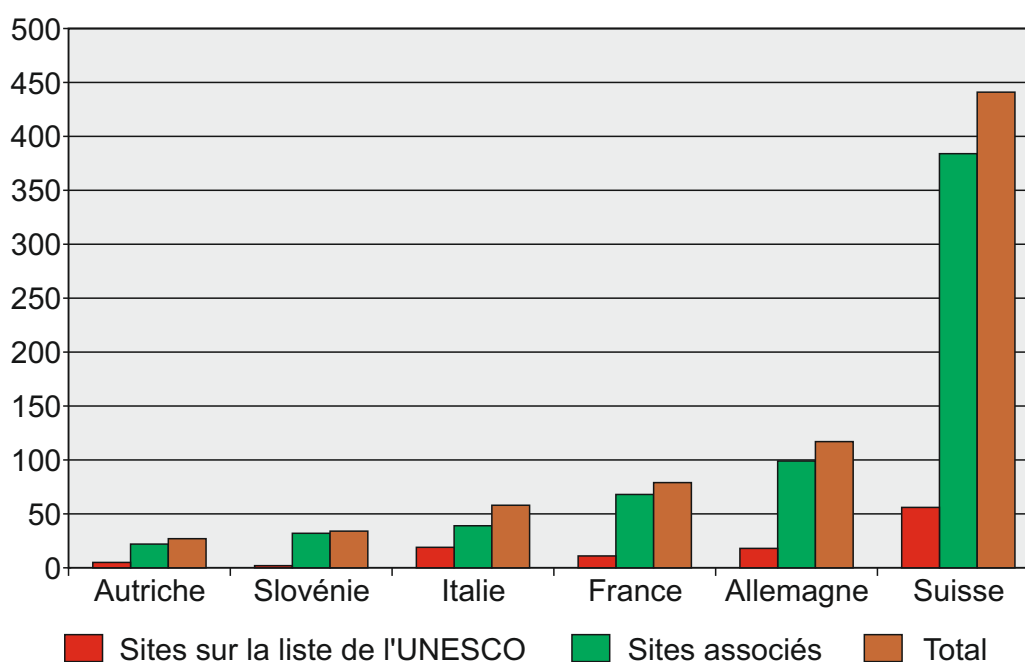
Les vestiges des villages préhistoriques conservés dans les milieux humides constituent une source absolument unique d'informations sur l'histoire des premières sociétés agraires européennes. C'est ainsi qu'en 2004, à l'initiative du Service archéologique du canton de Berne, la Suisse et les pays limitrophes de l'Arc alpin ont décidé de soumettre à l'UNESCO l'inscription des sites palafittiques sur la liste du patrimoine mondial. La Suisse, l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Autriche et la Slovénie ont proposé l'ensemble de leurs stations littorales comme un tout, sous la forme d'un objet « sériel »

Selon les principes de l'UNESCO, un objet sériel international est composé d'un certain nombre de sites, dont l'ensemble forme un patrimoine global à sauvegarder. Chaque site sélectionné doit bénéficier au préalable d'une protection administrative au plan national et/ou cantonal.

Avec 441 sites palafittiques, sur les 756 retenus pour faire partie de l'objet sériel proposé à l'UNESCO, la Suisse est le pays le plus riche de l'Arc alpin (fig. 3 et fig. 4)).

En effet, depuis l'hiver 1854, date de la première reconnaissance de pilotis préhistoriques dans le lac de Zurich, les découvertes se sont multipliées dans la plupart des lacs circum-alpins. De 1964 à 2002, leur nombre a considérablement augmenté à la faveur de grands travaux de génie civil, comme la construction des autoroutes et le projet de double voie CFF sur la rive nord du lac de Neuchâtel.

En 2004, un groupe de travail international composé de spécialistes a été constitué sous l'égide de la Suisse pour préparer le dossier de candidature. L'Office fédéral de la culture a déposé la demande à Paris en janvier 2010, au nom de tous les pays partenaires. La visite des sites par des experts de l'UNESCO-ICOMOS est prévue pour l'automne 2010. La décision de classement pourrait intervenir au printemps 2011.



Notion de sites UNESCO et de sites associés

A l'origine du projet, les spécialistes ont sélectionné 756 sites littoraux d'intérêt remarquable, tout autour des Alpes, sur un nombre total de 937 connus. En début 2009, la commission de l'UNESCO a exigé de réduire considérablement le nombre de sites de l'objet sériel. L'UNESCO distingue donc les sites majeurs des sites associés.

Un site majeur doit satisfaire à toute une série d'exigences en matière de valeur scientifique, historique et un haut degré de conservation. L'excellente préservation des matières organiques en milieu humide est l'un des atouts majeurs des villages littoraux, qui fournit de très riches données sur les objets de la vie quotidienne, l'architecture des maisons, une datation des bois de construction à l'année près ainsi que des informations sur l'environnement.

Ainsi, les 111 sites majeurs, qualifiés aussi de sites UNESCO, possèdent tous les critères exigés, tandis que les 645 sites associés n'en remplissent qu'une partie.

C'est l'ensemble de ce patrimoine palafittique, regroupé en un objet « sériel », qui représente un patrimoine de très haute valeur pour la compréhension de l'histoire du peuplement de l'Arc alpin par les sociétés agro-pastorales, sur plus de trois millénaires de notre histoire.

Objectifs de protection et d'étude

La constitution du dossier « Palafittes », avec ses 756 sites littoraux préhistoriques répartis dans six pays du domaine alpin, a déjà conduit à la mise en place d'une collaboration internationale entre les institutions et les chercheurs impliqués dans la conservation et l'étude de ces vestiges.

L'inscription à l'inventaire de l'UNESCO permettra d'homogénéiser les critères de protection des vestiges et de définir des priorités pour la préservation des établissements les plus riches en données et connaissances.

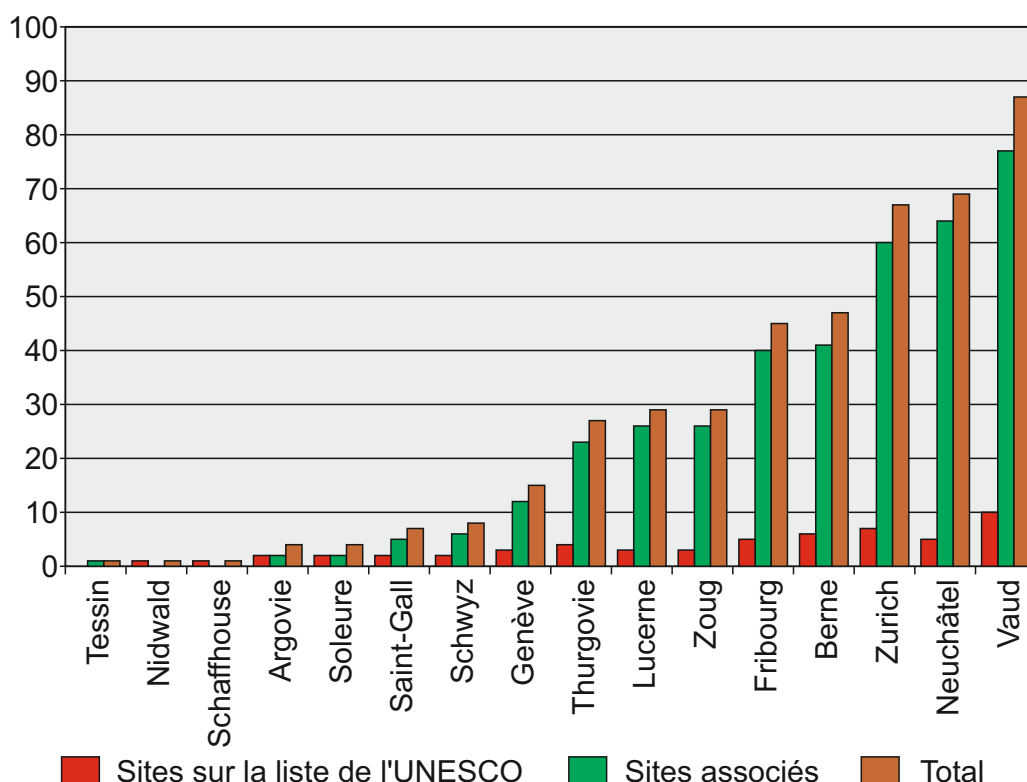
Par l'intermédiaire des Services cantonaux d'archéologie, l'Office fédéral de la culture s'engage globalement et activement dans la protection de l'ensemble des sites palafittiques de Suisse.

Les zones riveraines, littorales et humides subissent actuellement une pression toujours plus forte, compromettant leur conservation à long terme. Il est donc urgent de reconnaître de manière officielle l'existence de telles réserves d'informations historiques et naturalistes avant qu'elles ne disparaissent par manque de protection et de visibilité.

Le canton de Genève propose ses sites palafittiques au patrimoine mondial de l'UNESCO

Malgré l'exiguïté de son territoire, Genève se situe dans la moyenne des cantons suisses en ce qui concerne le nombre de sites littoraux connus et conservés. Ainsi, sur les rives du canton, on dénombre 15 établissements préhistoriques littoraux, dont trois ont été sélectionnés pour être classés auprès de l'UNESCO (Versoix / Le Bourg, Corsier / Corsier-Port et Collonge-Bellerive / Bellerive).

Les rives genevoises du Léman sont parmi les plus aménagées des lacs suisses. En outre, le dynamisme d'un grand lac implique une érosion importante de ses rives, lors des fortes tempêtes hivernales (fig. 6). En effet, la caractéristique primordiale d'un site palafittique est sa conservation à l'intérieur d'une plate-forme littorale. Composée d'alternances de sables et de limons gorgés d'eau, cette formation protège les matières organiques ; principaux constituants des vestiges préhistoriques. Ainsi, abandonnés depuis des milliers d'années, ces sites, conservés sous une profondeur d'eau de deux à six mètres, possèdent encore un potentiel informatif et scientifique considérable.



Historique des découvertes dans le canton de Genève

En 1854, quelques semaines après la publication de la découverte du lac de Zurich, des pilotis sont signalés sur les rives du Léman, sur la station de la Grande-Cité à Morges. C'est là que Karl Adolf von Morlot plonge pour la première fois sur un site lacustre, avec un casque en fer sanglé sur les épaules, assisté par Alphonse Forel et Frédérique Troyon. Cet exploit est devenu célèbre grâce à une fameuse aquarelle exposant précisément la scène (fig. 1).

Le canton de Genève n'est pas en reste, car le 24 août 1854, Hippolyte-Jean Gosse, qui sera par ailleurs le fondateur en 1872 du Musée archéologique de Genève, communique la découverte des premières stations lacustres du canton. On lui doit aussi les premières explorations de la Rade, entreprise dès 1852. En 1881 il présente une carte des établissements palafittiques de la rade de Genève, sur laquelle il distingue les zones occupées à l'âge de la « Pierre », à l'âge du « Bronze » et à l'âge du « Fer » (fig. 7). Les riches collections de préhistoire du Musée d'art et d'histoire lui doivent la plus grande part de leurs objets lacustres, principalement des outils de pierre et de bronze.

Pendant l'hiver 1920-1921, l'archéologue cantonal Louis Blondel profite de la sécheresse et de la baisse exceptionnelle du niveau du lac. Il effectue le relevé topographique précis des pieux de bois visibles dans la rade de Genève. Blondel publie ainsi la première carte détaillée des sites genevois, où il dénombre six établissements encore apparents cette année-là.

Caractéristiques globales des sites genevois

Le Léman se distingue des lacs du Jura par sa dimension et le dynamisme de ses eaux. L'érosion y est donc plus active que sur les autres lacs du Plateau. La rade de Genève est particulièrement exposée, d'autant plus que ses bords sont stabilisés de longue date et augmentent le courant naturel.

Les établissements préhistoriques lémaniques sont principalement conservés sur la terrasse littorale immergée et recouverts parfois par des sédiments lacustres. Néanmoins, une récente découverte, dans le Parc La Grange à Genève, montre la possibilité de préservation d'établis-

sements préhistoriques riverains sur terre ferme, à la faveur de dépôts de pente ou de graviers charriés par un affluent. Cette trouvaille incite à la prudence lors de travaux de construction ou de génie civil effectués sur les terrains proches du lac.

Les conséquences de l'inscription à l'UNESCO pour la protection du patrimoine

Pour les communes riveraines, abritant un site littoral préhistorique ou proche d'un établissement palafittique conservé dans le lac sur le territoire cantonal, le classement auprès de l'UNESCO n'aura que très peu de conséquences. Les sites archéologiques du canton de Genève sont protégés par la « Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites » et la « Loi fédérale sur l'aménagement du territoire », la protection de l'UNESCO ne fera que renforcer l'engagement de la Confédération dans l'application de ces lois et assurer l'homogénéité des critères de protection par rapport aux exigences de l'UNESCO.

Néanmoins, le patrimoine culturel et historique est un bien commun à l'ensemble des citoyens, autant des communes, des cantons que de la Suisse. La visibilité de ce patrimoine, rendue plus explicite par son inscription au patrimoine mondial ne pourra que favoriser sa mise en valeur auprès du public. Le classement permettra aussi de développer la valorisation touristique de ces sites, qui s'inscrivent le plus souvent dans un cadre environnemental ou historique de grande valeur. Par le moyen d'expositions dans les musées et de publications vulgarisées, les connaissances anciennes sur les « stations lacustres » pourront être actualisées et mieux diffusées.

Liste des sites littoraux du canton de Genève, sites UNESCO et sites associés (Les sites en grenat font partie de la liste de l'UNESCO)

Anières / Bassy I

Cette station est encore mal connue, mais il s'agit d'un établissement Bronze final relativement bien conservé, à près de 6 m de profondeur. Quelques indices observés en surface (céramique, restes organiques) témoignent de l'existence d'une couche archéologique en place.

Les restes archéologiques appartiennent essentiellement au Bronze final. Cette attribution est basée sur la céramique récoltée sur le site et confirmée par les objets conservés au Musée de Genève.

Anières / Bassy II

Cet établissement comporte une tènevière (ancienne plage de galets remaniée par l'homme) très dense du côté du rivage et de nombreux pilotis qui définissent l'extension maximale de l'habitat. Les objets en roche dure (silex, roche verte et matériel de mouture) sont conservés sur le fond lacustre.

Ce site est attribué au Néolithique final (groupe de Lüscherz), d'après le matériel lithique (roche verte et silex) et les analyses dendrochronologiques, qui fournissent une séquence établie à l'aide de 61 bois. Les phases d'abattage sont échelonnées en cinq groupes, qui couvrent la période de -2789/88 à -2734.

Bellevue / Bellevue

L'établissement de Bellevue, ainsi que celui de Genthod avec lequel il peut être confondu, n'a pas encore été localisé avec précision lors des prospections. Néanmoins, ce site a livré une grande quantité de mobilier archéologique qui atteste son existence.

Cette station est attribuée principalement au Néolithique final et au Bronze final, d'après les objets conservés au Musée de Genève. Quelques pièces indiquent deux autres éventuelles occupations : au Néolithique moyen et au Bronze ancien.

Collonge-Bellerive / Bellerive I

Cette station importante possède la séquence de couches archéologiques la mieux conservée des rives suisses du Léman. Elle s'étend sur une surface d'environ 2,4 hectares, à plus de 170 m de la rive actuelle. Deux ensembles de pilotis sont identifiés, en relation avec une vaste tènevière. La couche archéologique est conservée dans la partie la plus au large du site, sur une extension latérale d'environ 200 m, elle contient au moins trois niveaux distincts.

L'occupation est datée du Bronze final, d'après le matériel archéologique encore conservé sur le site et des dates dendrochronologiques comprises entre les années d'abattage -998 et -880.

Collonge-Bellerive / Bellerive II

Cette petite station est signalée par une tènevière diffuse et le mobilier de pierre dure. Les pilotis et la couche archéologique ont disparu.

Ce site appartient au Néolithique final, d'après le matériel de silex récolté (attribuable au groupe d'Auvernier). Les collections anciennes du Musée de Genève signalent aussi une occupation au Néolithique moyen.

Collonge-Bellerive / Pointe-à-la Bise

Cet établissement est actuellement visible sous la forme d'une tènevière de forme triangulaire, dans laquelle affleurent quelques pilotis arasés. La couche archéologique a disparu. L'intérêt de ce site réside dans son appartenance au Bronze ancien, période mal représentée dans le Léman.

Cette station appartient vraisemblablement au Bronze ancien, par l'attribution à ce lieu-dit de deux haches en Bronze de type Neyruz, conservées au Musée de Genève, et des haches de type Roseaux récoltées anciennement.

Cologny / La Belotte

Les vestiges de cet établissement sont partiellement recouverts par du sable et de la vase. L'habitat littoral est aujourd'hui signalé par quelques pilotis qui dépassent du sédiment et par l'extension de la couche archéologique repérée par carottages. Les objets archéologiques récoltés sur le site indiquent le Néolithique final et le Bronze ancien, tandis que les collections anciennes du Musée de Genève possèdent des objets attribuables au Néolithique moyen, au Néolithique final, au Bronze ancien et au Bronze final.

Corsier / Corsier-Port

Cette vaste station possède des vestiges appartenant à toutes les périodes d'occupations préhistoriques des rives du Léman : Néolithique moyen, Néolithique final, Bronze ancien et Bronze final. Elle est étendue sur une grande surface proche de la rive actuelle. Deux tènevières marquent la limite des occupations. Les pilotis sont conservés sur la moitié nord du site, attribuée au Néolithique moyen et au Bronze final. La couche archéologique déposée au Néolithique moyen atteint une extension d'environ 115 m de large. Elle contient un mobilier archéologique exceptionnellement bien conservé.

L'analyse dendrochronologique de 253 pieux a fourni 8 phases d'abattage. Une seule période est attribuée au Néolithique moyen (-3856), les autres correspondent au Bronze final et s'échelonnent de -891 à -834. Le Néolithique final (Lüscherz) et le Bronze ancien sont attestés par le mobilier archéologique.

Genève / Pâquis A

Cette station possède une extension importante, marquée par des pilotis visibles en surface du sol. La couche archéologique n'est pas conservée, mais une ténévière peu dense recouvre l'ensemble de la station.

Cet établissement est attribué au Bronze final, par le matériel archéologique et des dates dendrochronologiques, comprises entre -1067 et -1016. Des objets récoltés anciennement indiquent aussi d'autres phases d'occupation : Néolithique final et Bronze ancien.

Genève / Pâquis B

Cet établissement est situé plus au large que celui des Pâquis A. Son extension est modeste, mais il se caractérise par une palissade (brise-lames) en arc de cercle construite du côté nord, le plus exposé aux vagues. La couche archéologique n'est pas conservée. Actuellement, il ne subsiste que très peu de vestiges à l'emplacement du village.

Cette station est datée du Bronze final, par le matériel archéologique conservé sur le site et par les dates dendrochronologiques des pieux, comprises entre -997/96 et -960.

Genève / Eaux-Vives

Cet établissement a été partiellement recouvert par la digue du port des Eaux-Vives. Son intérêt réside dans les quelques pilotis encore conservés, attribués au Bronze final et éventuellement au Néolithique moyen et final. Une ligne de pieux de chêne, dont la pointe est équarrie à la hache de fer, est plantée parallèlement à la rive actuelle. Elle fait partie d'un ouvrage de protection militaire. Cette structure récente est datée par dendrochronologie de l'automne-hiver 1298/99 ap. J.-C.

Genève / Plonjon

C'est la plus vaste station de la rade de Genève. Elle est allongée, perpendiculaire à la rive actuelle. Certains pilotis sont conservés sur une hauteur de plus de 1 m au-dessus du sol lacustre, mais la plupart ne sont présents qu'au niveau de la pointe. Le plan du site montre une estacade (brise-lames) orientée face au lac. Une certaine organisation architecturale peut se lire derrière cette protection, avec assurément plusieurs phases de construction.

Cet établissement est daté du Bronze final par le matériel archéologique de surface et celui conservé au Musée de Genève. Les premières séries de pilotis prélevés fournissent pour l'instant une fourchette de datations dendrochronologiques comprises entre -1060 et -858.

Genève / Parc La Grange 4

Une modeste surface de fouille a livré un horizon anthropique très riche en céramique, objets en bois de cerf, fragments de faune et outils de pierre. Un des intérêts du site réside dans la séquence sédimentaire qui recouvre l'occupation préhistorique et témoigne de plusieurs transgressions lacustres postérieures à l'habitat.

Ce site littoral est daté du Néolithique final (Lüscherz) par des dates d'abattages obtenues sur 12 pilotis de chêne, comprises entre le printemps -2947 et l'automne/hiver -2792/91. Le matériel archéologique récolté est en accord avec ces dates.

Genève / La Grange

D'après les anciens relevés (1904 à 1921), cet établissement littoral est marqué par quatre groupes de pilotis, dépassant d'un sol érodé, qui occupent une vaste surface. Il n'est pas certain qu'il s'agisse de restes contemporains du même village, ni que cette extension constitue l'ensemble de l'habitat.

Cette station peut être attribuée au Néolithique final, sur la base des quelques objets en pierre issus de récoltes anciennes.

Versoix / Versoix-Bourg

Avec une vaste surface c'est la plus grande station littorale du Léman. Les limites de l'établissement sont marquées par une ténévière, très dense du côté rivage et plus diffuse du côté large. L'ensemble du site est occupé par un champ de pilotis riche en matériel archéologique. Une particularité de ce village est la présence du côté rivage d'un chemin de galets parsemé de pilotis, perpendiculaire à la rive actuelle. Ce long chemin est situé au milieu de l'habitat.

Cette station est attribuée au Bronze final, par le matériel archéologique conservé sur le terrain et au Musée de Genève. Quelques rares objets en pierre, récoltés anciennement témoignent d'une éventuelle occupation au Néolithique final.

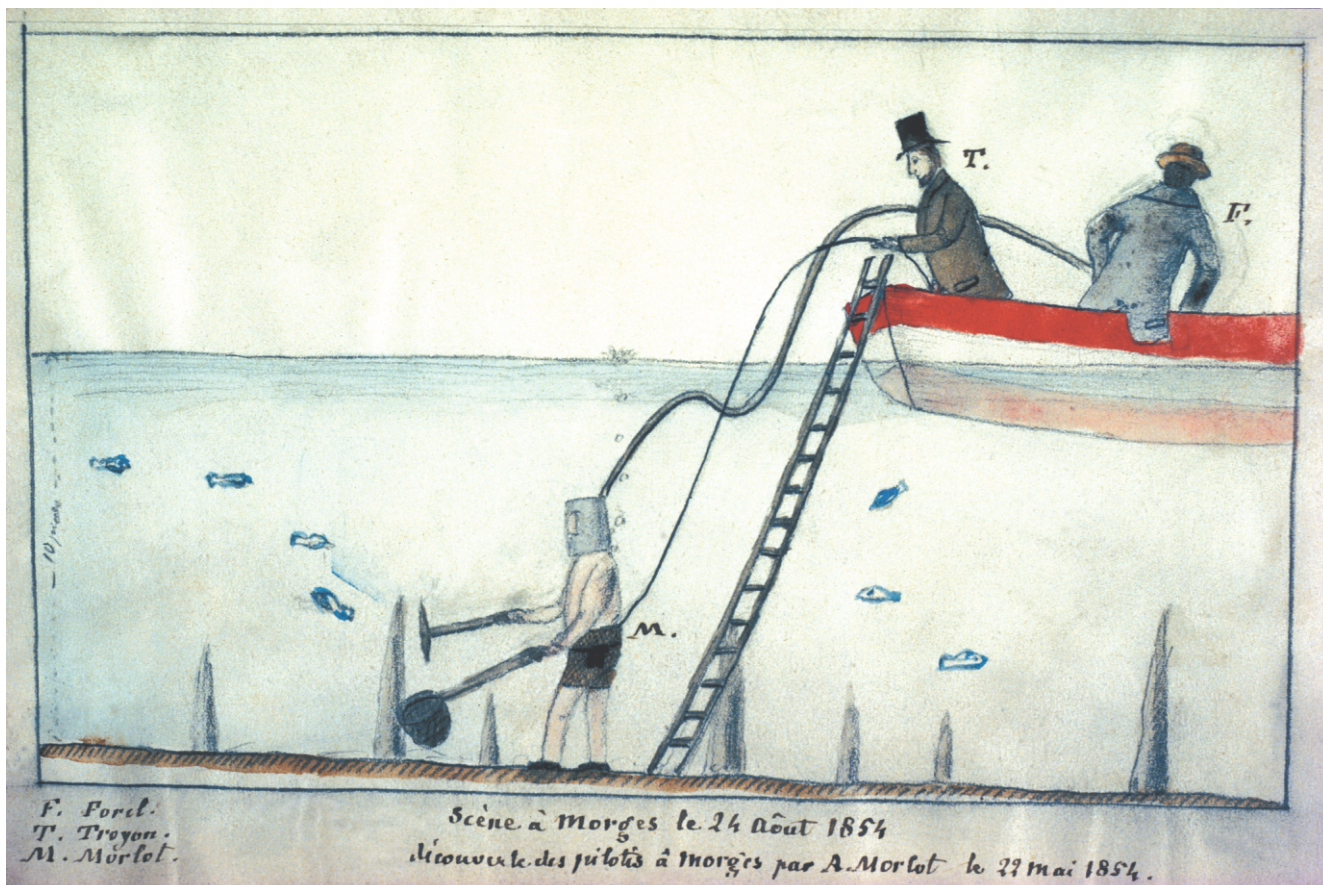


Fig. 1. Première plongée historique, le 22 mai 1854 à Morges, sur la station de la Grande-Cité, par Adolf Morlot assisté de François Forel et Frédéric Troyon.



Fig. 2. Groupe de 14 pilotis prélevés en été 2000 sur la station du Plonjon. Essence : chêne, datation : automne-hiver -914/913. La profondeur d'enfoncement des pieux dans le sédiment peut atteindre deux mètres. On distingue aisément les facettes de taille des pointes, soigneusement taillées à la hache de bronze.

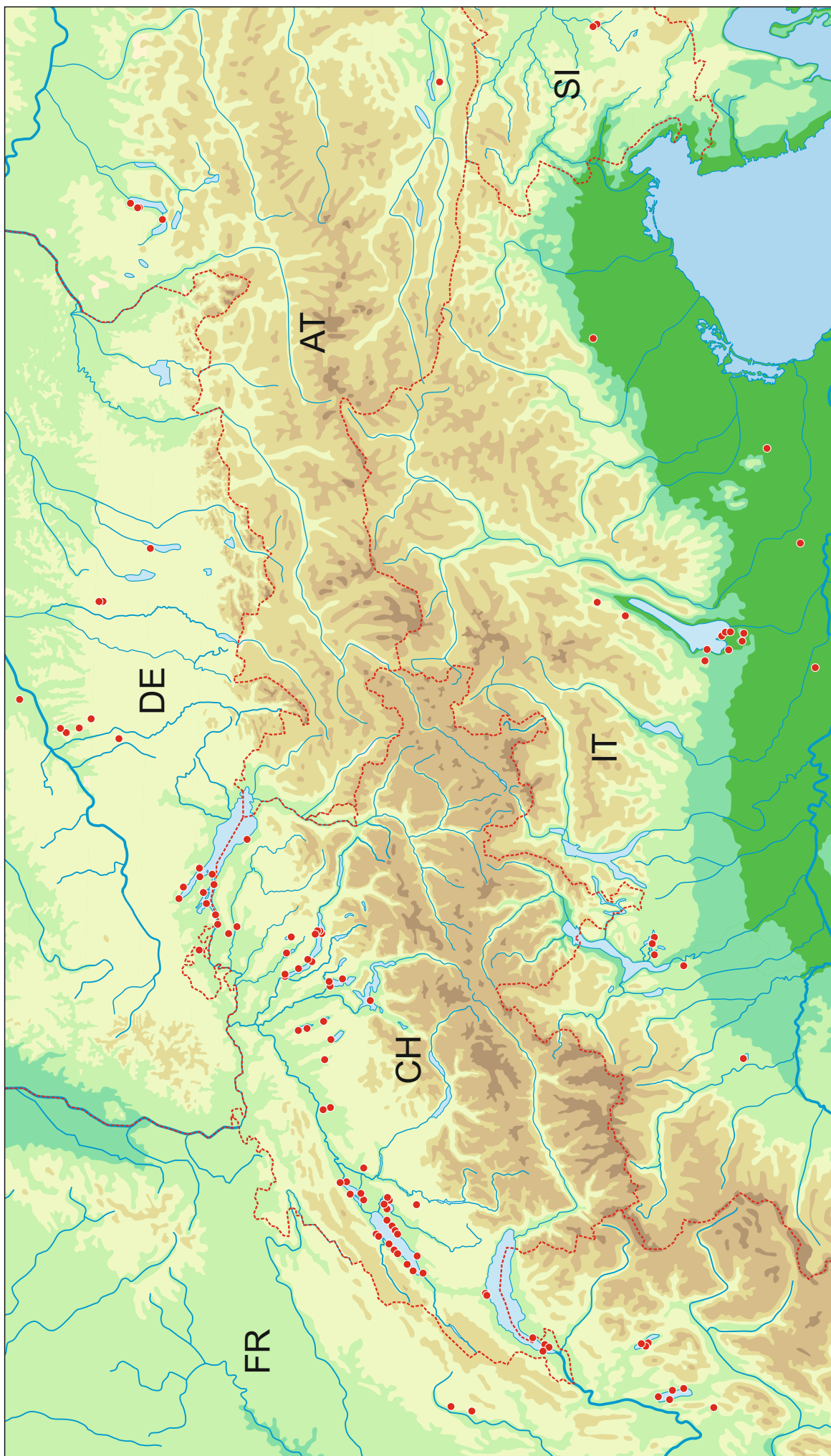


Fig. 3. Carte des régions circum-alpines et situation des sites palafittiques classés (sites UNESCO uniquement).

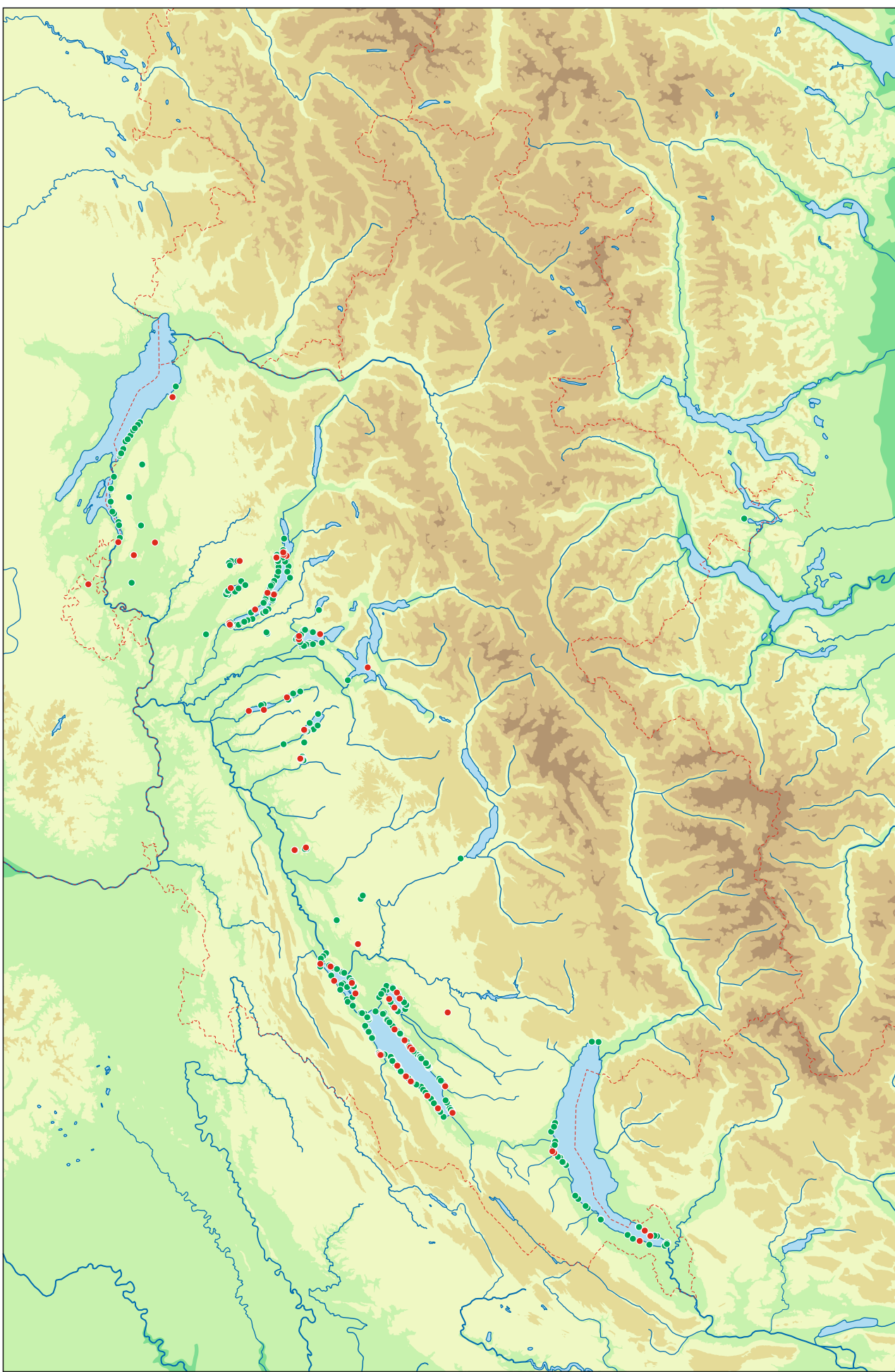


Fig. 4. Carte de la Suisse avec la situation des sites palafitiques helvétiques classés. Sites UNESCO (en rouge) et sites associés (en vert).

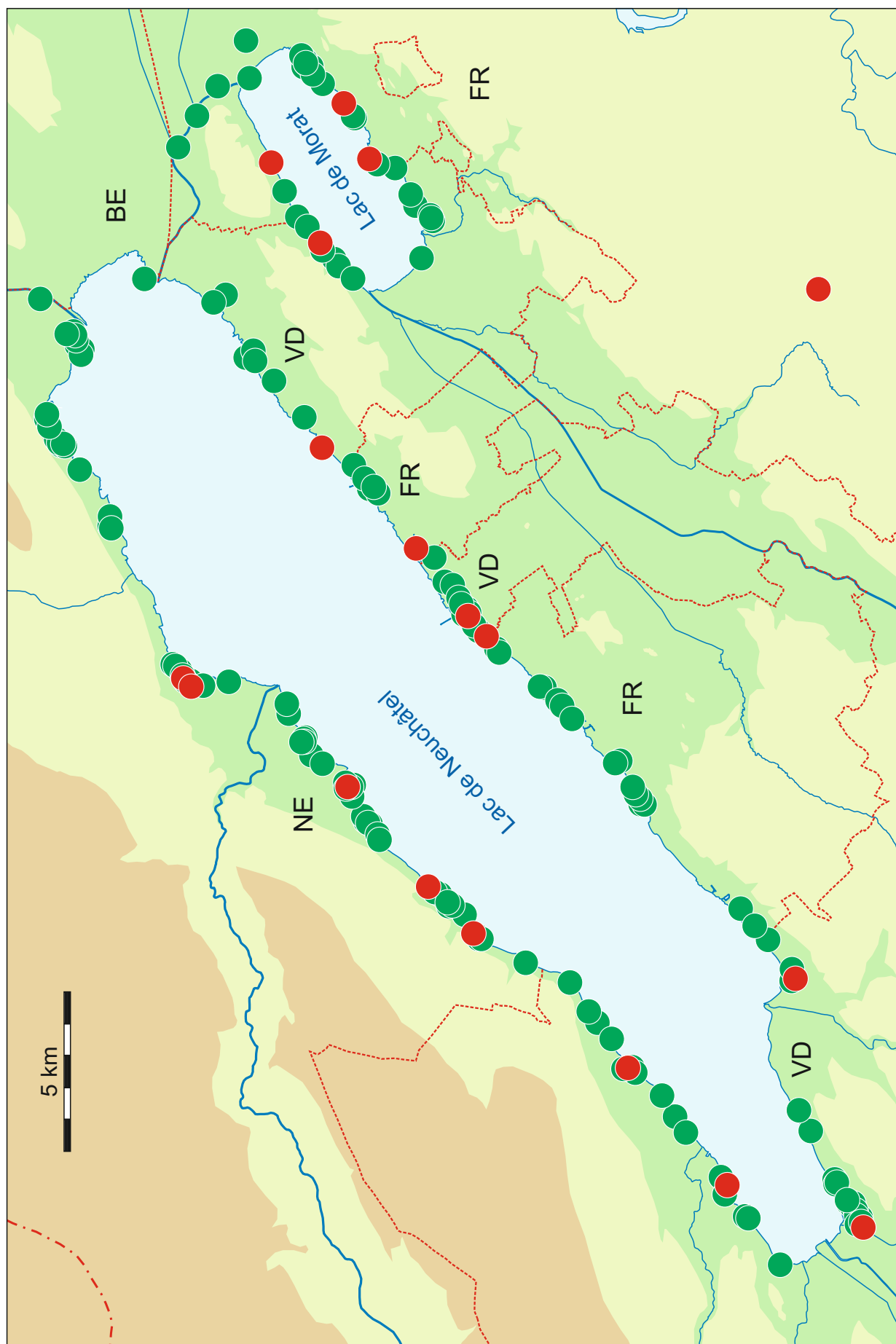


Fig. 5. Carte des lacs de Neuchâtel et de Morat avec la situation des sites palafittiques vaudois et des autres cantons. Sites UNESCO (en rouge) et sites associés (en vert).

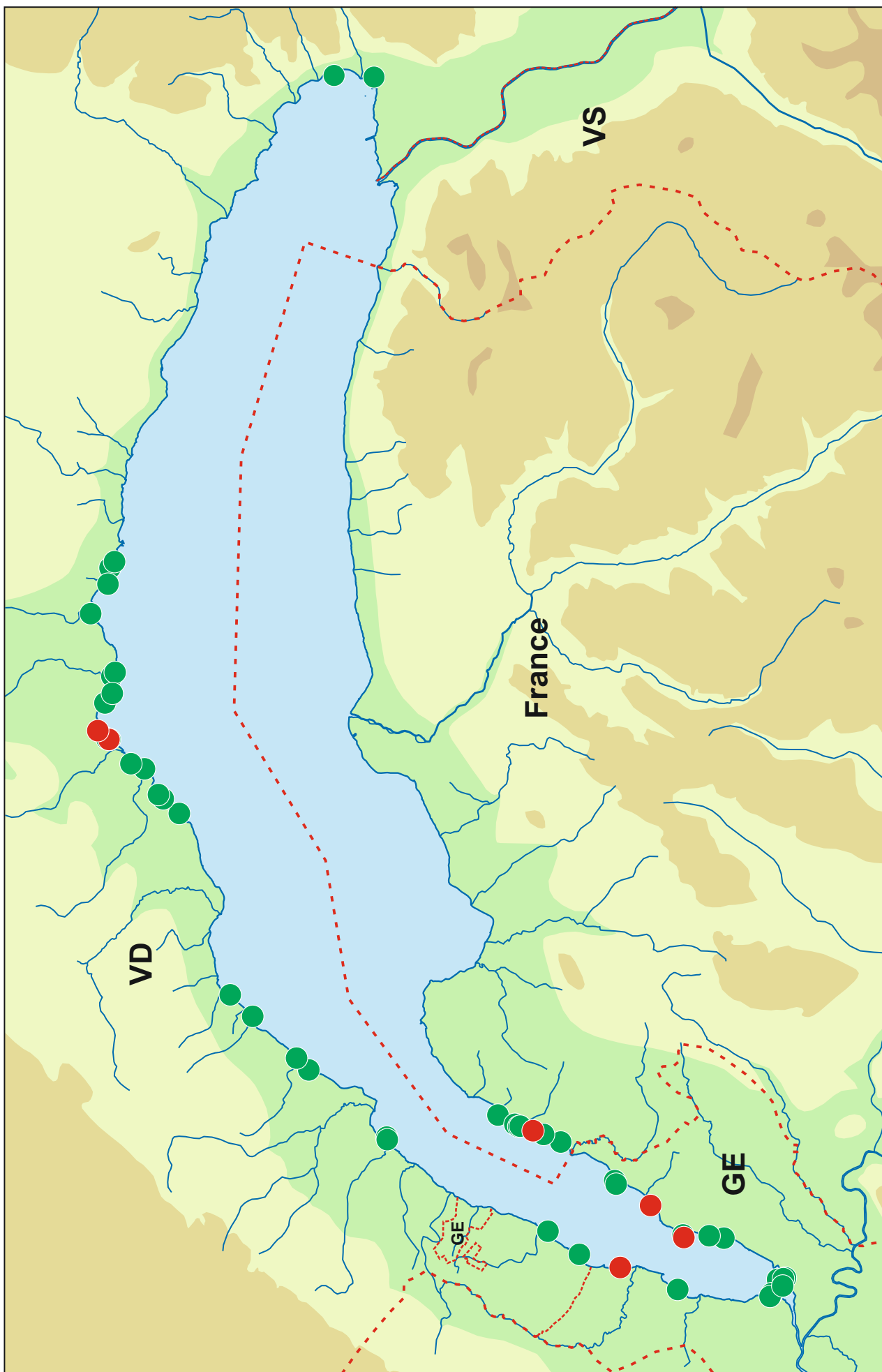


Fig. 6. Carte du Léman avec la situation des sites palafittiques vaudois, genevois et français. Sites UNESCO (en rouge) et sites associés (en vert).

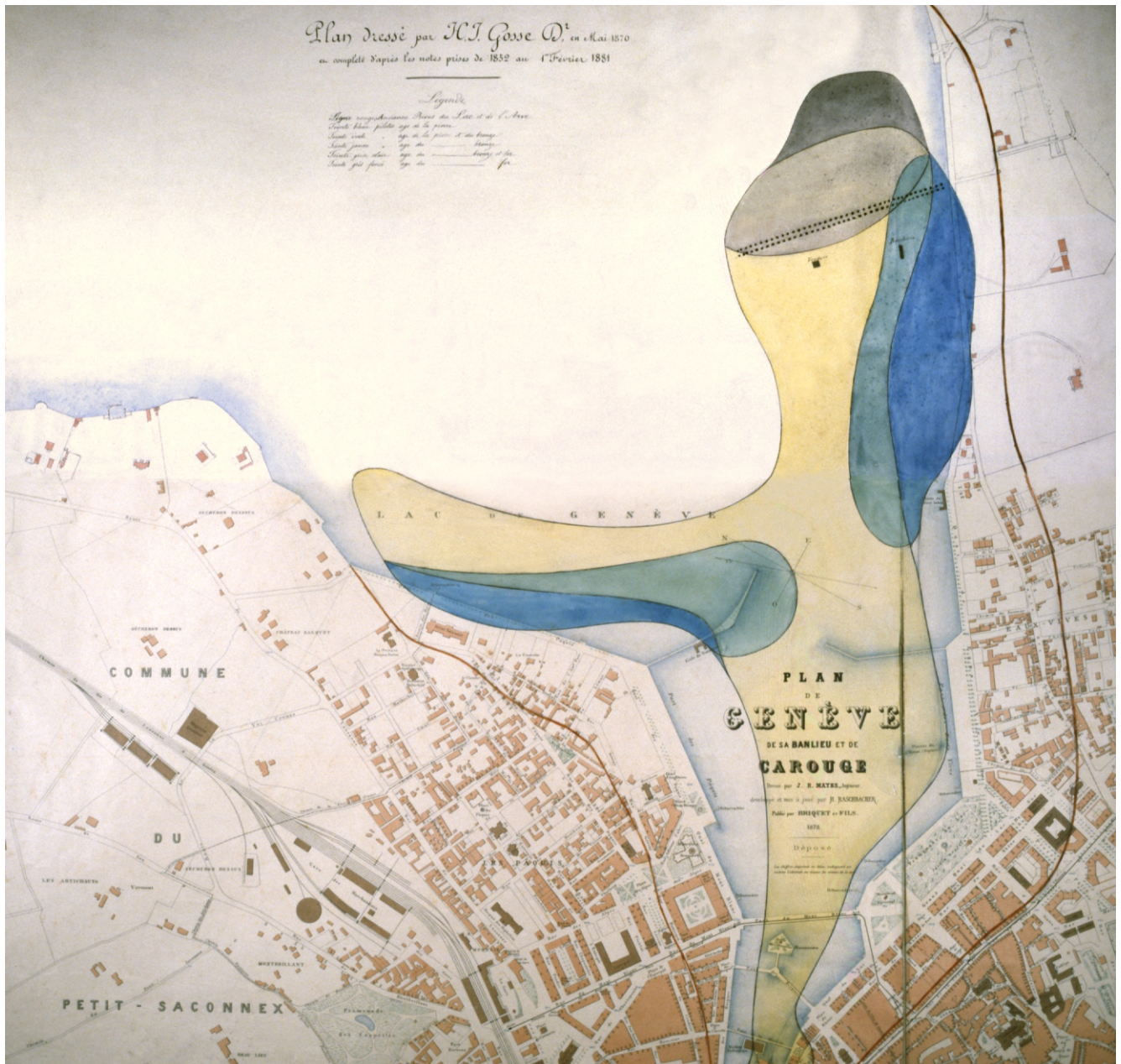


Fig. 7. Carte de H.-J. Gosse, représentant les occupations préhistoriques de la rade de Genève, d'après ses observations de 1852 à 1881. L'occupation de l'« âge de la Pierre » (Néolithique) est limitée à deux bandes de terrain sur les rives gauche et droite de la rade, en revanche les pilotis de l'« âge du Bronze » sont présents sur la plus grande partie du Banc de Travers, jusqu'à la hauteur de l'Ile de Genève. Une zone située plus à l'est est attribuée à l'« âge du Fer », cette dernière attribution n'est pas confirmée par les observations de terrain et les objets conservés dans les musées.